



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue

Québec
Québec
G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

| | |
|--|---|
| Title - Sujet Inspection, pièces, réparation FORD | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-18J101/A | Date 2018-08-20 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W0106-18J101 | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCN-033-17463 |
| File No. - N° de dossier QCN-8-41027 (033) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-04 | |
| Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE | |
| Delivery Required - Livraison exigée Voir doc | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lépine, Valérie | Buyer Id - Id de l'acheteur qcn033 |
| Telephone No. - N° de téléphone (418)649-2831 () | FAX No. - N° de FAX (418)648-2209 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Garnison Valcartier Bâtiment 110 COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Telephone No. - N° de téléphone | Facsimile No. - N° de télécopieur |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 4 |
| 1.1 INTRODUCTION..... | 4 |
| 1.2 SOMMAIRE | 4 |
| 1.3 COMPTE RENDU..... | 5 |
| 1.4 CONNEXION POSTEL | 5 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS..... | 6 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 6 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES..... | 6 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES | 6 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 7 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES | 8 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES | 8 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION..... | 10 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 10 |
| 4.2 ÉVALUATION FINANCIÈRE | 10 |
| 4.3 MÉTHODE DE SÉLECTION | 10 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 11 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE | 11 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 11 |
| 5.3 ATTESTATION DE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ | 12 |
| PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES D'ASSURANCES | 13 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 13 |
| 6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE | 13 |
| PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 14 |
| A. OFFRE À COMMANDES | 14 |
| 7.1 OFFRE..... | 14 |
| 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 14 |
| 7.3 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES | 14 |
| 7.4 RESPONSABLES..... | 14 |
| 7.5 UTILISATEURS DÉSIGNÉS | 15 |
| 7.6 INSTRUMENT DE COMMANDE | 15 |
| 7.7 ESTIMATION DES COÛTS..... | 16 |
| 7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES | 16 |
| 7.9 LIMITATION FINANCIÈRE..... | 16 |
| 7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 16 |
| 7.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 16 |
| 7.12 LOIS APPLICABLES (SERA COMPLÉTÉ À L'OCTROI) | 17 |
| B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 18 |
| 7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX..... | 18 |
| 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 18 |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| | | |
|---|---|-----------|
| 7.3 | DURÉE DU CONTRAT | 18 |
| 7.4 | PAIEMENT | 18 |
| 7.5 | INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION..... | 19 |
| 7.6 | CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> | 19 |
| ANNEXE « A » | | 21 |
| | ÉNONCÉ DES TRAVAUX | 21 |
| ANNEXE « B » | | 23 |
| | BASE DE PAIEMENT | 23 |
| ANNEXE « C » | | 25 |
| | LISTE DE VÉRIFICATION EN CINQUANTE-CINQ (55) POINTS | 25 |
| ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES | | 27 |
| | INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE..... | 27 |
| ANNEXE « E » | | 28 |
| | EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE..... | 28 |
| ANNEXE « F » | | 30 |
| | ATTESTATION DE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ | 30 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les Annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, une liste de vérification, les assurances requises, les instruments de paiement électronique et l'attestation du concessionnaire autorisé.

1.2 Sommaire

(i) **Titre** : Offre à commande individuelle régionale pour l'achat de pièces, de services de réparation et de services d'inspection pour les véhicules commerciaux FORD.

(ii) **Description** :

La présente demande d'offre à commande vise à fournir les exigences générales et particulières concernant l'achat de pièces de marque FORD et les services d'inspection et de réparation pour des véhicules commerciaux FORD. Ce service sera effectué pour le Peloton des véhicules commerciaux du Ministère de la Défense nationale (MDN) à Valcartier.

L'Entrepreneur fournira, au fur et à mesure des commandes, les biens et les services suivants pour les véhicules commerciaux FORD :

- (A) Inspections de véhicule tel que décrit dans l'Annexe «C» - Rapport d'inspection*;
- (B) Réparations dans les ateliers de l'Entrepreneur,
- (C) Pièces d'origine de marque Ford uniquement,
- (D) Livraisons de pièces à la garnison de Valcartier
- (E) Cueillettes et livraisons de véhicules à la garnison de Valcartier.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

*Le formulaire utilisé par l'Entrepreneur peut être différent pourvu que l'on y retrouve les points à vérifier de l'Annexe C et qu'il est approuvé par le responsable technique.

(iii) Période de l'offre à commande :

L'offre à commande sera en vigueur pour une période de trois années fermes du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, inclusivement.

(iv) Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées [2006](#) des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les informations relatives à l'intégrité.

(v) Ce besoin est assujéti aux dispositions de libre-échange nord-américain (ALENA), l'ALEC et les accords avec le Chili, la Colombie, les Honduras, la Corée et le Panama.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Connexion Postel

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes soit :

- 2.2.1** À l'aide du service Connexion postal fourni par la Société canadienne des postes (https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a)
L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions de la région de Québec est : TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgcpwgsc.gc.ca

NOTEZ QUE VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER VOS OFFRES DIRECTEMENT À CETTE ADRESSE COURRIEL MAIS BIEN PROCÉDER VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL DE POSTES CANADA.

Les instructions pour le service de Connexion postal se trouvent dans le Guide des CUA [2006](#) (2018-05-22) - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels.

- 2.2.2** Par télécopieur au numéro : 418-648-2209

- 2.2.3** Par courrier ou en personne à l'adresse :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes **au moins 5 jours civils avant la date de clôture** de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique

Section II : Offre financière

Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section II : Offre financière (1 exemplaire papier)

Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe D Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe D Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation financiers.

4.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens

4.3 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commande.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.3 Attestation de concessionnaire autorisé

L'offrant atteste qu'il est un concessionnaire Ford autorisé en fournissant l'Annexe F dûment signé.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'Annexe E si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'Annexe A.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées annuellement au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des périodes :

- premier rapport annuel : du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019
- deuxième rapport annuel : du 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020
- troisième rapport annuel : du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021

7.3 Durée de l'offre à commandes

7.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021.

7.3.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A de l'offre à commandes.

7.4 Responsables

7.4.1 Responsable de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Valérie Lépine
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Adresse : 1550 Avenue D'Estimauville,
Québec, Québec, Canada,
G1J 0C7

Téléphone : 418- 649-2831
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : Valerie.Lepine@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____ (Sera inséré à l'octroi du contrat) _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.4.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____ (Sera inséré à l'octroi du contrat) _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.5 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Ministère de la Défense Nationale, base de Valcartier.

7.6 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide du formulaire : PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes.

7.7 Estimation des coûts

Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné fournira un énoncé des travaux à l'offrant, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'offrant ne devra entreprendre aucun des travaux particuliers tant qu'une commande n'aura pas été émise par l'utilisateur désigné. Les coûts estimatifs prévus dans la commande ne pourront être dépassés sans l'autorisation écrite préalable de l'utilisateur désigné.

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15,000.00\$ (taxes applicables incluses).

7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 217,302.75 \$, (*taxes applicables incluses*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018-05-22), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux ;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement ;
- g) l'Annexe « C », Rapport d'inspection;
- h) l'Annexe « D », Paiement électronique;
- i) l'Annexe « E », Assurances;
- j) l'Annexe « F », Attestation concessionnaire Ford autorisé;
- k) l'offre de l'offrant en date du ____ ([Sera inséré à l'octroi du contrat](#)) ____

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12 Lois applicables (Sera complété à l'octroi)

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'Entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

La clause suivante sera incluse à l'offre à commandes si l'offrant retenu a indiqué dans son offre que le paiement de factures par cartes de crédit est accepté.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne); ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat (commande subséquente) est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie.

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes et taux horaires fermes précisés dans l'Annexe B ci-jointe. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Les travaux requis en vertu des articles 2 et 3 devront faire l'objet d'une demande d'estimation par le chargé de projet. L'estimation doit inclure une ventilation des coûts conformément à l'Annexe B. Une fois que l'estimation est soumise par l'entrepreneur et acceptée par le chargé de projet, l'estimation devient un montant forfaitaire (prix de lot ferme).

7.4.2 Modalité de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

7.4.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [C0705C](#) (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

Clause du *Guide des CCUA* [C0710C](#) (2007-11-30), Vérification du temps et du prix contractuel

7.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

La clause suivante sera incluse à l'offre à commandes si l'offrant retenu a indiqué dans son offre que le paiement de factures par cartes de crédit est accepté.

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

3. Le gouvernement du Canada ne paiera les comptes qu'après avoir reçu des factures satisfaisantes accompagnées des autres documents précisés dans le cadre de l'offre à commandes.

4. Les factures doivent être présentées sur une base « par commande subséquente » au moyen des documents de l'entrepreneur et comprendre (au minimum) les éléments suivants :

- (a) Le nom, l'adresse de l'entrepreneur, le numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) de l'entrepreneur, etc.
- (b) Les coordonnées du client indiquées sur la commande subséquente
- (c) Le numéro de l'offre à commande de l'entrepreneur, par. Ex : W0106-18J101/001/QCN
- (d) Le numéro de référence de la commande subséquente fourni par l'utilisateur désigné (#PO)
- (e) La période visée par la facturation
- (f) La description des biens ou des services effectués qui sont facturés
- (g) Le montant total à payer, selon les modalités de paiement prescrites dans l'offre à commandes.

7.6 Clauses du *Guide des CCUA*

7.6.1 Assurances – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'Annexe E L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.6.2 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

OBJET

La présente vise à fournir les exigences générales et particulières concernant les services d'inspection, de réparations et d'achat de pièces de marque FORD pour des véhicules commerciaux FORD. Ce service sera effectué pour le Peloton des véhicules commerciaux du Ministère de la Défense nationale (MDN) à Valcartier.

PORTÉE

La période de l'Offre à commandes est du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'Entrepreneur fournira, au fur et à mesure des commandes, les services et biens suivants pour les véhicules commerciaux Ford :

- (A) inspections de véhicule tel que décrit dans l'Annexe « C » - Rapport d'inspection,
- (B) réparations dans les ateliers de l'Entrepreneur,
- (C) pièces d'origine de marque Ford uniquement,
- (D) livraisons de pièces à la Garnison Valcartier,
- (E) cueillettes et livraisons des véhicules à la Garnison Valcartier.

** Le formulaire utilisé par l'Entrepreneur peut être différent pourvu que l'on y retrouve les points à vérifier de l'Annexe « C », et qu'il est approuvé par le responsable technique.*

EXIGENCES

L'Entrepreneur :

1. Doit être un fournisseur autorisé du manufacturier Ford;
2. Doit entreposer les véhicules confiés pour réparation de façon sécuritaire, à l'intérieur ou encore dans un espace sécurisé et/ou cadenassé.

SOUSSION DÉTAILLÉE

À la demande du chargé de projet, l'Entrepreneur fournira une soumission détaillée sur les coûts (nombre d'heures, coût des pièces et autres), sans frais et dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables. Cette soumission sera valide pour une période de 90 jours.

Une fois la commande subséquente émise, le coût réel et final des réparations effectuées n'excédera pas le coût indiqué sur la commande subséquente.

Si l'Entrepreneur juge que des travaux supplémentaires sont requis, il obtiendra l'approbation du chargé de projet avant d'entreprendre des travaux qui ne sont pas approuvés dans la commande subséquente.

Le délai d'exécution sera de 7 jours ouvrables pour les réparations mineures et de 14 jours ouvrables pour les réparations majeures.

SERVICE D'URGENCE

Sur demande, l'Entrepreneur fournira un service de réparation d'urgence avec un délai d'exécution variant entre 24 et 48 heures ouvrables, et ce, sans frais supplémentaires.

CUEILLETTE ET LIVRAISON

Sur demande, l'Entrepreneur doit fournir le service de livraison des pièces achetées dans le cadre de cette Offre à commandes ainsi que le service de cueillette et de livraison des véhicules en état de marche qui lui sont confiés pour réparation.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W0106-18J101/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID

QCN033

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PROCESSUS LIÉ AUX COMMANDES

Les commandes subséquentes seront placées par téléphone, courriel et/ou par fax. Les commandes placées par téléphone seront confirmées par écrit.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

PÉRIODES

Année 1 : du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019

Année 2 : du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020

Année 3 : du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021

1. SERVICE D'INSPECTIONS

L'Entrepreneur indique le prix fixe, pour chacune des années, pour effectuer les inspections dans ses ateliers ainsi que la remise du rapport d'inspection (Annexe « C ») au responsable technique du MDN. Ce prix inclut les frais généraux et le profit ainsi que les frais relatifs aux fournitures d'atelier.

| Article | Description | Quantité annuelle estimée | Prix unitaire ferme (taxes en sus) | | | |
|---------|--|---------------------------|------------------------------------|---------|---------|--|
| | | | Année 1 | Année 2 | Année 3 | |
| .1 | Inspection de véhicule tel que décrit dans l'Annexe « C » - Rapport d'inspection | F-150, F-250 et F-350 | 90 | | | |
| | | Transit | 40 | | | |
| | | Voiture de promenade | 22 | | | |

2. SERVICE DE RÉPARATIONS

L'Entrepreneur indique le taux horaire de la main-d'œuvre, pour chacune des années, pour effectuer les réparations dans ses ateliers. Ce taux inclut les frais généraux et le profit ainsi que les frais relatifs aux fournitures d'atelier.

| Article | Description | Quantité annuelle estimée | Taux horaire (taxes en sus) | | |
|---------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------|---------|
| | | | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
| .1 | Main-d'œuvre liée aux réparations | 70 heures | | | |

3. ACHAT DE PIÈCES

Pour l'achat de pièces, les prix seront conformément au prix coutant en vigueur de l'Entrepreneur plus ____ % de majoration. (L'Entrepreneur devrait indiquer le pourcentage de majoration relié au volume, si aucune majoration, indiquer « 0% » ou « N/A ».)

Des vérifications aléatoires pourront être effectuées à n'importe quel moment pendant la période visée par l'offre à commandes afin de s'assurer que les prix sont conformes à la Base de paiement. Sur demande, l'Entrepreneur fournira les pièces justificatives demandées à cet effet.

Pour fin d'évaluation, le montant estimé annuel est de 38,000.00\$.

4. LIVRAISON DES PIÈCES

L'Entrepreneur indique un prix fixe pour chacune des années (si applicable) pour effectuer la livraison de pièces à la Garnison Valcartier.

Si aucun frais n'est applicable, l'Entrepreneur devrait inscrire « N/A » ou « 0,00 \$ ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| Article | Description | Quantité annuelle estimée | Prix unitaire ferme (taxes en sus) | | |
|---------|--|---------------------------|------------------------------------|---------|---------|
| | | | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
| .1 | Livraison de pièces à la Garnison Valcartier | 150 | | | |

5. CUEILLETTE ET LIVRAISON DE VÉHICULES

L'Entrepreneur indique un prix fixe pour chacune des années (si applicable) pour effectuer la cueillette ou la livraison d'un véhicule. Le transport demandé sera pour des camions en état de marche, entre la Garnison Valcartier et les ateliers de réparation de l'Entrepreneur.

Si aucun frais n'est applicable, l'Entrepreneur devrait inscrire « N/A » ou « 0,00 \$ ».

| Article | Description | Quantité annuelle estimée | Prix unitaire ferme (taxes en sus) | | |
|---------|--|---------------------------|------------------------------------|---------|---------|
| | | | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
| .1 | Cueillette / Livraison d'un véhicule | 10 | | | |
| 2 | Frais par véhicule supplémentaire (note) | 10 | | | |

Note : 'Il peut arriver lors d'une cueillette ou livraison de véhicules que l'Entrepreneur doit faire la cueillette ou la livraison de plus d'un véhicule au même point.

6. GARANTIE

Période de garantie offerte sur les réparations : _____

L'Entrepreneur doit fournir, **au minimum, une garantie d'une durée minimum de 12 mois.**

Période de garantie offerte sur les pièces : _____

L'Entrepreneur doit fournir, **au minimum, une garantie d'une durée minimum de 12 mois.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 W0106-18J101/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
 N° de dossier
 QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCN033
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION EN CINQUANTE-CINQ (55) POINTS

CONCESSIONNAIRE

Nom _____ # de tél bureau _____
 Adresse _____ # de Plaque _____ # de Série _____
 Modèle _____ Année _____ Kilométrage _____
 S-Satisfaisant P-Peut Attendre U-Urgent

| | Sécurité et autres | S | P | U | Commentaire |
|----|--|----------|----------|----------|--------------------|
| 1 | - Ceintures de sécurité | | | | |
| 2 | - Roue de secours et cric | | | | |
| 3 | - Loquet du capot | | | | |
| 4 | - Bourrelets d'étanchéité (Weather strip) | | | | |
| 5 | - Opération du lave-vitre | | | | |
| 6 | - Lame d'essuie-glace | | | | |
| 7 | - État des vitres | | | | |
| 8 | - Klaxon | | | | |
| | Systèmes d'éclairage | | | | |
| 9 | - Phare | | | | |
| 10 | - Feux de stationnement, arrière, arrêt | | | | |
| 11 | - Clignotant avant et arrière | | | | |
| 12 | - Plaque d'immatriculation | | | | |
| 13 | - Lumière intérieur | | | | |
| | Système de charge | | | | |
| 14 | - Condition de la batterie | | | | |
| 15 | - Alternateur | | | | |
| | Transmission | | | | |
| 16 | - Vérifier niveau d'huile | | | | |
| | Système de refroidissement | | | | |
| 17 | - Boyaux et flexible | | | | |
| 18 | - Vérifier niveau et condition de l'anti-gel | | | | |
| | Moteur | | | | |
| 19 | - vérifier huile | | | | |
| 20 | - Fuites d'huile | | | | |
| 21 | - Bruyance du moteur | | | | |
| 22 | - Support de moteur | | | | |
| 23 | - Une mise au point est-elle nécessaire | | | | |
| | Courroies | | | | |
| 24 | - Courroies d'entraînement | | | | |
| | Air climatisé/Chauffage | | | | |
| 25 | - Vérifier fonctionnement | | | | |
| | Pneus et roues | | | | |
| 26 | - Pression des pneus | | | | |
| 27 | - État d'usure | | | | |
| 28 | - État des roulements | | | | |
| | Système de freinage | | | | |
| 29 | - Fonctionnement - Avant | | | | |
| 30 | - Arrière | | | | |
| 31 | - État d'usure (25,50,75%) | | | | |
| 32 | - Frein de stationnement | | | | |
| 33 | - Maître cylindre (niveau de liquide) | | | | |
| 34 | - Flexible et canalisation | | | | |
| | Système d'échappement | | | | |
| 35 | - Tuyau avant | | | | |
| 36 | - Tuyau centrale | | | | |
| 37 | - Tuyau arrière | | | | |
| 38 | - Support en caoutchouc | | | | |
| 39 | - Dispositif de recyclage | | | | |
| 40 | - Silencieux | | | | |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| | | | | | |
|----|--|--|--|--|--|
| 41 | - Résonateur | | | | |
| | Direction et suspension | | | | |
| 42 | - Ressorts | | | | |
| 43 | - Ammortisseurs - Avant | | | | |
| 44 | - Arrière | | | | |
| 45 | - Rotules – Coté roue (Ball joint) | | | | |
| 46 | - Rotules – Coté crémaillère (tie rod end) | | | | |
| 47 | - Bielle intermédiaire (Relay rod) | | | | |
| 48 | - Bras de renvoie (idler arm) | | | | |
| 49 | - Bras de direction (pitman arm) | | | | |
| 50 | - Boîte de direction | | | | |
| 51 | - Flexible de direction | | | | |
| 52 | - Alignement | | | | |
| 53 | - Cardans | | | | |
| 54 | - Barre stabilisatrice | | | | |
| 55 | - Vérifier niveau d'huile | | | | |

Date : _____

Conseiller de service : _____ -

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

ANNEXE « E »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.

c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.

d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.

e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.

h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

j. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Assurance responsabilité civile des garagistes

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile des garagistes d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile des garagistes doit comprendre les éléments suivants :

a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

b. Responsabilité civile pour des dommages causés au véhicule du client lorsque l'assuré en a la charge, la garde ou le contrôle comprenant une couverture complète avec collisions et dommages (y compris le vol dans les terrains non clôturés).

c. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

d. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18J101/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18J101

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-8-41027

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F »

ATTESTATION DE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

L'offrant atteste qu'il est un concessionnaire Ford autorisé.

SIGNATURE AUTORISÉE

Nom de l'offrant

DATE